

privé en Angleterre. Finalement, M. Saint-Louis a été acquitté et ceux qui avaient été chargés de ces travaux ont été exonérés de tout blâme. Les députés de la droite ont bien mauvaise grâce de ramener sur le tapis cette affaire du pont Curran et le scandale McGreevy. Nous pourrions aujourd'hui leur rappeler nombre de transactions infiniment plus condamnables. Il est une affaire qu'on m'a signalée, l'autre jour, et dont la Chambre sera probablement saisie, au cours de cette session. Il s'agit d'un pont de la province de Québec, le pont de Sorel. Cet ouvrage a été construit à titre de pont de chemin de fer et le gouvernement fédéral est autorisé législativement à payer 15 p. 100 du coût, comme aide à la construction de ponts dans ces conditions. Il a été présenté un rapport au conseil des ministres, et le Gouvernement était à la veille de verser les 15 p. 100 sur \$219,000, coût de la construction de ce pont. Ce pont, affirme-t-on, avait coûté \$219,000. Or, l'auditeur général croyant qu'il y avait quelque chose de louche et d'inavouable dans cette affaire, voulut, de sa propre initiative, confier à M. Keefer, ingénieur, la mission de faire l'examen de ces travaux. Eh bien, dans son rapport, cet ingénieur déclare qu'il est impossible que le pont Sorel ait coûté plus de \$119,000. Alors, l'auditeur général se rendit auprès de M. Schreiber, l'ingénieur en chef des Chemins de fer et Canaux, et il constata que le pont de Sorel avait coûté environ \$90,000, tandis que le Gouvernement consentait à payer 15 p. 100 sur \$219,000. Voilà un des actes administratifs du gouvernement actuel dont la Chambre sera probablement saisie, avant la fin de cette session. Sous le régime conservateur, alors que les libéraux siégeaient à la gauche, du moment qu'ils demandaient une enquête, le gouvernement conservateur leur accordait invariablement cette enquête. Les livres du département des Travaux publics et du ministère des Chemins de fer étaient soumis à l'inspection; les avocats choisis par l'opposition recevaient une rétribution quotidienne de \$100 pour diriger les poursuites au nom de l'opposition. Or, tout ce qu'on a constaté, c'est que le coût, par verge, des travaux exécutés à la Pointe-Lévis avait dépassé le chiffre légitime. Est-ce là un acte administratif plus condamnable que celui dont s'est rendu coupable le Gouvernement actuel, annonçant qu'il sera procédé, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication de \$200,000 valant de travaux de dragage à Fort-William et ne donnant que deux jours de délai, dans son avis d'adjudication, aux soumissionnaires? Je viens de citer bien d'autres actes. Quoi qu'il en soit, l'heure n'est pas venue de soumettre ces faits à la discussion. Feuilletter des volumes tout entiers, parcourir des liasses de documents, afin de constater que les affaires publiques sont bien administrées, c'est là un plaisir plus ou moins problématique pour les députés de la gauche; mais nous nous

imposons ces sacrifices, dans la conviction que nous obéissons à la voix du devoir; et malgré cela nous sommes en butte aux attaques du Gouvernement et de ses partisans, comme l'a été le député de Toronto, cet après-midi.

Je m'étonne que le député de Cap-Breton (M. A. Johnston) se soit livré à pareille sortie; car il n'est pas coutumier du fait. Le député de Toronto-nord n'a fait que remplir son devoir et il faut l'en féliciter, au lieu de le blâmer. Il s'impose ici un dur labeur et si tous les députés travaillaient aussi ferme et faisaient preuve d'un pareil dévouement à la chose publique, il se découvrirait probablement plus de scandales. Un mot maintenant des employés publics. Cet après-midi même, on a signalé le fait de certains employés qui, sous ce régime paternel, ont été en mesure de voler \$75,000 ou \$80,000. Il est une affaire qu'il n'est pas encore temps de livrer au grand jour de la publicité mais qui viendra peut-être sur le tapis, avant la fin de la session; et alors on comprendra que le Gouvernement n'a pas le souci des plus chers intérêts du pays; qu'il fait preuve de négligence et d'incurie dans l'administration de la chose publique; que si pareils actes étaient le fait d'un gouvernement conservateur l'opposition tiendrait la Chambre en session six mois, à discuter ces faits. On le sait, le Gouvernement dépense aujourd'hui \$55,000,000, alors que la dépense publique, il y a dix ans, n'atteignait que le chiffre de \$42,000,000. Les dépenses se sont gonflées d'environ 200 p. 100, tandis que la population n'accuse que 1 p. 100 d'augmentation. Quel est l'enseignement qui se dégage de ce fait? C'est qu'il se fait beaucoup de gaspillage, de dépenses folles et insensées, parce que les ministres et leurs employés n'ont pas le véritable souci des intérêts du pays. L'honorable Alex. Mackenzie était un homme probe et intègre et voici ce qu'il écrivait, un jour, à un de ses amis: "Je suis obligé, dit-il, de faire la garde autour du coffre public, afin d'empêcher mes amis d'y plonger la main." C'est le gouvernement Mackenzie qui nomma l'auditeur général actuel. Nous avons utilisé les services de cet auditeur pendant dix-huit ans et jamais il n'a été question de le révoquer; jamais nous n'avons essayé de lui rendre la vie intolérable, au point de le forcer à démissionner. Nous avons toujours prêté main-forte à M. McDougall. Si, parfois, certains ministres étaient mécontents de ses décisions, ils se soumettaient quand même, parce que la loi le voulait ainsi et que c'était une sauvegarde pour le trésor public, tandis que, aujourd'hui, le Gouvernement fait l'impossible pour se débarrasser de ce fonctionnaire. Menace-t-il de démissionner à moins qu'il ne soit apporté quelque modification à la loi de l'audition des comptes publics, le Gouvernement en est bien aise et refuse de modifier la loi, parce qu'on veut se débarrasser du contrôle de l'auditeur, relativement à cette dépense de